



PROCÉDURES D'ADHÉSION

Comment adhérer à la Plateforme ?

Qui peut devenir membre ?

Seules les **personnes morales** peuvent devenir membre de la PFONGUE. Les demandes de personnes physiques ne sont pas recevables.

Il est demandé aux organisations candidates de **remplir les critères suivants** :

- Être une organisation à but non lucratif de développement ou d'urgence
- Avoir une dimension internationale
- Avoir une existence légale au Sénégal (association de droit local rattachée à une organisation internationale, association étrangère au Sénégal, ONG agréementée).

Selon leur origine, les organisations membres sont considérés selon **deux collèges** :

1. Un collège des **membres actifs** constitué des ONG ayant un lien explicite avec un des pays européens intervenant au Sénégal.
2. Un collège des **membres associés** constitué des toutes ONG internationales (deux pays d'intervention minimum) souhaitant participer à la dynamique de la plateforme.

Tous les membres ont le droit de participer aux réunions et aux activités de la plateforme. Les membres s'engagent à œuvrer de concert et dans le respect mutuel pour concrétiser les objectifs de la PFONGUE.

La décision finale reste à l'appréciation du Bureau exécutif de la PFONGUE.

Comment devenir membre de la PFONGUE ?

Pour faire acte de candidature directement auprès de la PFONGUE, l'organisation doit, en premier lieu, **manifeste son intention auprès de la coordination**. Cette prise de contact, sous forme d'une réunion physique ou distancielle, constitue un préalable à tout dépôt de dossier de candidature.

A l'issue des échanges, l'organisation est invitée à **envoyer les documents suivants** :

1. Formulaire d'adhésion
2. Courrier de la direction (siège) de l'ONG autorisant l'adhésion
3. Fiche d'identification de l'organisation et de ses projets
4. Formulaire de contacts
5. Copie de l'agrément d'ONG / demande d'agrément comme ONG ou documents attestant de l'installation au Sénégal

Etude des dossiers et validation

Après réception du dossier et si celui-ci est complet, la candidature de l'organisation est étudiée par le Bureau exécutif de la PFONGUE. Cette commission pourra être amenée à demander un complément d'information à l'organisation candidate ou à auditionner ses représentants.

Le Bureau exécutif a un délai d'environ un mois pour faire parvenir son avis à la coordination. Une fois la demande validée par le BE, la coordination fait parvenir la facture des frais d'adhésion (20 000 FCFA) et de cotisation (170 000 FCFA).

L'adhésion devient effective après règlement de la cotisation directement auprès de la PFONGUE.

En cas de refus de l'adhésion, une lettre précisant les motivations du BE sera envoyée à l'organisation candidate.

Plus d'informations : contact@pfongue.org